



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N°2025/146

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT – VIDE GRENIER BOULEVARD GAMBETTA ET RUE DU BAS DES CONCHES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
LE ONZE DECEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme TROUZIER EVEQUE,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER, Mme CAMPAGNE,
M. PURGAL, Mme BRULE, Mme CAPBLANC,
M. FABRE, M. BOISCO
Adjoints
Mme AUBIN, Mme FAUCONNIER, Mme RICARD,
Mme HELT, M. PERRET, Mme QUEYRAT-MAUGIN,
M. ROZOT, Mme ENGUERRAND
Conseillers Délégués
M. KERGOAT, M. HUMEAU, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO,
M. FLEURIER, Mme RODRIGUEZ, Mme CHRISTIN,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA, et M. FLAMENT
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme ACHOUR	à	Mme CAPBLANC

ABSENT : M. BOULIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROZOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT
A.R. du 12 décembre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 2025.12.14.14.00 - DL2025 - 14.00 - DE

Publiée le 10 décembre 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/146 du 11 décembre 2025

OBJET : (023) CONVENTION DE PARTENARIAT – VIDE GRENIER BOULEVARD GAMBETTA ET RUE DU BAS DES CONCHES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2122-21,

Considérant que l'Association Lions Club de Sannois, Herblay, La Frette Rive de Seine organise « le vide-greniers Gambetta, du 5 au 105 boulevard Gambetta et rue du Bas des Conches » le dimanche 7 juin 2026 de 9h à 18h, en partenariat avec la ville.

Considérant que l'objet de cet évènement servira au financement exclusif des œuvres humanitaires et caritatives locales.

Vu l'avis des IIIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre l'association Lions Club de Sannois, Herblay, La Frette Rive de Seine organisateur et la ville de Sannois dans le cadre du vide grenier qui aura lieu le dimanche 7 juin 2026 de 9h à 18h, du 5 au 105 boulevard Gambetta, rue du Bas des Conches, telle qu'annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

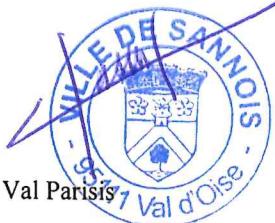
Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisien



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger ROZOT
Conseiller municipal
délégué aux collectifs citoyens autour
du développement durable